

# RACINE A COMPIÈGNE

— 1695 —

Communication de M. Frédéric de BERNHARDT, correspondant.

NOTE DE M. LE COMTE DE MARSY, SECRÉTAIRE.

---

M. Frédéric de Bernhardt, chef de bureau au Foreign Office, que nous avons nommé dernièrement correspondant de la Société, vient de lui envoyer le fac-simile d'une lettre de Racine à Boileau, datée de Compiègne, et faisant partie des collections du *British Museum*.

En plaçant ce document sous les yeux de ses membres, j'ai cru devoir y joindre quelques renseignements de nature à en faire mieux comprendre le texte et à préciser les circonstances dans lesquelles il fut écrit.

A Compiègne le 4 may 1695.

M. Desgranges m'a dit qu'il avoit fait signer hier nos ordonnances et qu'on les feroit viser par le Roy, après demain ; qu'ensuite il les renverroit à M. Dongois, de qui vous les pourrez retirer. Je vous prie de me garder la mienne jusqu'à mon retour.

Il n'y a point icy de nouvelles. Quelque gens veulent que le siège de Casal soit levé (1), mais la chose est fort douteuse, et on n'en sçait rien de certain (2).

(1) Le mot *terminé* écrit d'abord a été biffé et suivi de *levé*.

(2) Le siège ne fut pas levé et la ville de Casal fut rendue au duc de Savoie le 11 juillet.

Bien cher qui Mr Desgranges m'a dit que Mr

Desgranges & Mr Dongois et si c'est que l'est a  
vous ditait qu'on enver

Monseigneur je suis entièrement a vous  
Racine

tant cy, et toutes vos predictions sont accomplies.

rien veri de si mesprise que tout cela l'est

le horreur que vous avez pour les mechans vers  
exhorte a lire Judith, et sur tout la preface dont  
prie de me mander votre sentiment. J'aurais

et les trouvez merveilleuses.

De soixante pieces de canon. Le Roy est en parfaite

Notte marchande des ennemis, et un vaisseau de  
matteurs de Malo ont pris dix sept vaisseaux

rien sçait rien de certain.

oit honteuse leve, mais la chose est fort douteuse

la miennne jusqu'a mon retour. Il n'y a point  
nouvelles. Quelque gens veulent que le siege de

us les nourrez retirer. Je vous prie de me

qu'ensuite il les enverrait a Mr Dongois, de

xces et qu'on les ferait viser par le Roy apres

granges m'a dit qu'il avoit fait signer hier nos

Six armateurs de Saint-Malo ont pris dix sept vaisseaux d'une flotte des ennemis, et un vaisseau de guerre de soixante pièces de canon. Le Roy est en parfaite santé et ses troupes merveilleuses.

Quelque horreur que vous ayez pour les meschans vers, je vous exhorte à lire Judith et sur tout la préface dont je vous prie de me mander vostre sentiment. Jamais je n'ai rien veu de si mesprisé que tout cela l'est en ce pays cy, et toutes vos prédictions sont accomplies.

Adieu, Monsieur, je suis entièrement à vous.

RACINE

Je crains de m'estre trompé en vous disant qu'on enverroit nos ordonnances à M. Dongois et je crois que c'est (1) à M. de Bie, chez qui M. Desgranges m'a dit que M. Dongois n'auroit qu'à envoyer samedi prochain.

Cette lettre figure dans le *Guide to the Autograph letters, etc., exhibited to the public in the Department of Manuscripts*, au British Museum, 1<sup>re</sup> série. Autographes d'Hommes célèbres, n° 32. — Le catalogue la donne comme écrite à Boileau-Despréaux, ainsi que l'annonce M. de Bernhardt, et ajoute qu'elle a été achetée en 1856 (p. 9.)

Les ordonnances, auxquelles il est fait ici allusion, sont évidemment des mandats de paiement des pensions accordées à Boileau et à Racine, comme historiographes du Roi, titre qu'ils possédaient tous deux, mais, dont Racine exerçait seul les fonctions, la santé du premier ne lui permettant plus de suivre Louis XIV dans ses voyages. Aussi, Racine touchait-il

(1) Verso.

une somme de 4,000 livres, tandis que Boileau n'en recevait que 2,000. Jal (1), auquel nous empruntons les renseignements qui précèdent, cite un extrait d'une autre lettre de Racine à Boileau, du 8 avril 1693, l'avertissant de la fixation de ce chiffre, qu'il tient de M<sup>me</sup> de Maintenon (2).

En dehors de cette pension comme historiographes, Racine et Boileau recevaient tous deux, presque annuellement à cette époque, *en considération de divers ouvrages qui sont au public*, un don de 2,000 livres. — (La première mention relevée par Jal sur les registres des Bâtiments du Roi est d'avril 1680. Mais, en recourant à la correspondance de Colbert, publiée par Pierre Clément (3), on trouve, dès 1664, une gratification de 600 livres au sieur Racine. La même année, Chapelain et Douvrier recevaient 3,000 livres et Mézeray 4,000.

C'est en 1665 que Boileau paraît pour une somme de 1,200 livres, *pour luy donner moyen de continuer son application aux Belles-Lettres*.

En 1667, Racine est augmenté de 200 livres et touche 800 livres, comme *bien versé dans la poésie française et en considération de son mérite* (4). En 1673, 1,500 livres, et en 1679, 2,000 livres.

Son fils ajoute, dans son Mémoire, qu'il touchait de plus, de la main à la main, des gratifications extraordinaires sur la cassette.

M. Jacquinet dit que, quelques années avant sa mort, les opinions religieuses de Racine lui attirèrent le mécontentement

(1) *Dictionnaire de Biographie* v<sup>o</sup> Boileau.

(2) Imprimée dans l'édition de Petitot. T. V, p. 162.

(3) T. V, p. 466 et suiv.

(4) Voir dans l'édition de Racine de Paul Mesnard. *Hachette*. T. 1<sup>er</sup>, p. 240, la copie de l'ordre de gratification pour 1668, 1,200 livres.

de Louis XIV. Il aurait été extrêmement sensible à cette disgrâce, qui ne fut que passagère, ou du moins s'adoucit beaucoup, puisque dans l'année qui précéda sa mort, il reçut plusieurs marques de la faveur royale. — Racine tomba malade à la fin de 1698 et mourut le 21 avril 1699 — (1) ).

La lettre que nous avons entre les mains montre qu'en 1695, l'auteur d'Athalie était encore dans les faveurs du Roi. Cette année, Louis XIV resta à Compiègne du 30 avril au 13 mai.

Le recouvrement de ces sommes n'était pas toujours facile, à en juger par le passage suivant d'une lettre du 30 mai 1693. Racine écrit à Boileau... Quant à nos ordonnances, M. de Ponchartrain me promet qu'il nous les feroit payer aussitôt après le départ du roi. C'est à vous de faire vos sollicitations, soit par M. de Ponchartrain le fils, soit par M. l'abbé Bignon. Croyez-vous que vous fissiez mal d'aller vous même une fois chez lui ? Il est bien intentionné, la somme est petite ; enfin on m'assure qu'il faut presser et qu'il n'y a pas un moment à perdre. Quand vous aurez arraché cela de lui, il ne vous en voudra que plus de bien ..

Il faudroit aussi voir ou faire voir M. de Bie, qui est le meilleur homme du monde et qui le feroit souvenir de vous, quand il fera l'état de distribution...

La tragédie de *Judith*, dont il est ici question, est celle de Boyer.

Boyer (1618-1698) est un de ces nombreux poètes du xvii<sup>e</sup> siècle qui ne sont plus connus que par les paroles malveillantes dont ils ont été accueillis par leurs contemporains. Boileau et Furetière ne l'ont pas ménagé.

Le premier disait :

« Boyer est à Pinchène égal pour le lecteur. »

(1) *Biogr. Générale* de Didot.

La tragédie de *Judith*, quoique médiocre, avait trouvé grâce devant le public, pendant le carême de 1695, mais elle fut accueillie par de nombreux sifflets, lors de sa reprise après Pâques. Racine aurait dit à cette occasion, à la Champmeslé, qui s'étonnait de cette inconstance du public : Il n'y a rien de surprenant à cela ; les sifflets sont revenus de Versailles où ils avaient accompagné les sermons de l'abbé Boileau (1). Il est curieux de pouvoir rapprocher des paroles prêtées à Racine par la tradition, les termes mêmes de l'appréciation qu'il envoyait à Boileau.

Nous avons espéré que cette lettre pouvait être encore inédite. Malheureusement, nous la trouvons reproduite, seulement avec des variantes d'orthographe et privée du post-scriptum, dans la collection des lettres de Racine et de Boileau, imprimée dans le T. V de l'édition de Petitot. (*Paris, Maine, 1810, p. 191.*)

Elle est, du reste, la seule lettre de Racine qui soit écrite de Compiègne, c'est ce qui nous a engagé à la reproduire en fac-simile.

(1) *Biogr. Générale* de Didot. Article Boyer, signé V. R.

---